

Vocabulaire des risques

aléa = manifestation d'un phénomène d'origine naturelle (inondation ; mouvement de terrain ; feu de forêt ; tempête...) ou technologique (pollution industrielle, radiations nucléaires, accident de transport, explosion d'usine...)

enjeu = personnes physiques ou biens matériels pouvant être touchés par l'aléa

risque = la combinaison d'un aléa avec un ou des enjeux



En complément du PCS

le D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



À destination des habitants, ce document vise à informer, de façon **simple** et **claire**, sur les **risques** présents sur la commune et sur les **moyens** mis en œuvre en cas de crise.

Contact

Direction Départementale des Territoires des Ardennes,
Service Sécurité et Bâtiment Durable :

mail : ddt-rsr@ardennes.gouv.fr



PRÉFET
DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PCS

le Plan Communal de Sauvegarde



Qu'est-ce qu'un PCS ?

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un **outil de gestion de crise** réalisé à l'échelle de la commune, **sous la responsabilité du maire**.

Il donne aux **acteurs concernés** (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) la **procédure à suivre lors d'événements majeurs** pouvant menacer les biens et les personnes.

SON OBJECTIF

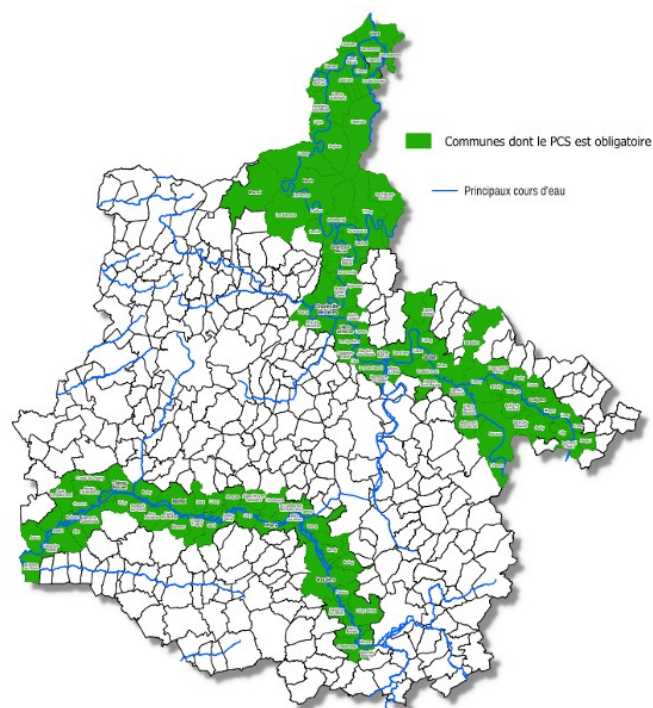
Permettre aux élus d'anticiper la crise et donc de la gérer au mieux !

Le PCS doit être :

- ✓ Simple
- ✓ Clair
- ✓ Opérationnel

PCS : une obligation ?

Le PCS est rendu **obligatoire** (conformément à l'article L.731-3 du code de la Sécurité Intérieure) **pour les communes concernées par un risque majeur** (communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels, communes incluses dans le champ d'action d'un Plan Particulier d'Intervention).



Mais il est également **fortement recommandé pour les autres**.

Quels risques prendre en compte ?



Les risques pouvant potentiellement menacer le territoire des Ardennes sont nombreux :

- ✓ météorologique ;
- ✓ inondation et coulée de boue ;
- ✓ mouvement de terrain ;
- ✓ séisme ;
- ✓ feux de forêts ;
- ✓ industriel ;
- ✓ nucléaire ;
- ✓ transport de matières dangereuses ;
- ✓ rupture de barrage ;
- ✓ engins de guerre ;
- ✓ radon ;
- ✓ pollution atmosphérique.

283 communes du département sont concernées par au moins un risque majeur.

Comment identifier les risques majeurs existant sur ma commune ?

Le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** est un document qui recense tous les risques présents dans le département et les décline par commune.

Il est consultable sur le site des services de l'État à l'adresse suivante :

<http://www.ardennes.gouv.fr/le-dossier-departemental-des-risques-majeurs-ddrm-a1675.html>